

Recours au Règlement

dements que nous ont proposés nos collègues de l'autre endroit.

• (1520)

M. le Président: Pour aider les députés, je signale que j'entendrai le reste des arguments de l'opposition officielle. J'entendrai le député de Kingston et les Îles, puis je donnerai la parole à mon collègue qui, je sais, présentera des arguments finaux au nom du Nouveau Parti démocratique en l'absence du député de Kamloops.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je veux simplement dire que j'aimerais avoir cinq ou six minutes à un certain moment pour faire quelques remarques.

M. le Président: Peut-être que, selon la tradition, je pourrais donner la parole au secrétaire parlementaire après que les autres partis auront fini de présenter leurs arguments.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je vous ai avisé hier que je voulais ajouter quelques brèves remarques.

M. Cooper: Encore?

M. Gauthier: Je ne parlerai pas plus longtemps que vous, mais aussi longtemps.

M. le Président: Je croyais que le député avait présenté tous ses arguments hier. J'entendrai le député d'Ottawa—Vanier d'abord.

M. Milliken: Je crois qu'il est disposé à me laisser parler le premier, Votre Honneur.

M. le Président: Cette entente entre les collègues de l'opposition officielle aide beaucoup la présidence. Le député de Kingston et les Îles a la parole.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations sur les points soulevés par le leader du gouvernement à la Chambre. Je dois dire que c'est une bonne chose que nous ayons eu l'occasion d'examiner ce qu'il a dit, car il a

vraiment cité beaucoup d'auteurs dans son discours de l'autre jour. J'ai craint de devoir passer des heures à revoir son texte pour savoir exactement où il voulait. . .

M. le Président: En dépit de ce que le député pouvait craindre, j'espère qu'il a réussi à concentrer sa pensée pour cet après-midi. Je suis sûr que la présidence peut se passer d'un commentaire sur toutes les références citées.

M. Milliken: C'est exactement là où je veux en venir, monsieur le Président. Je pense que le député s'est laissé emporter. J'ai du mal à croire qu'il ait lu toutes ces références, non pas parce que c'était impossible pendant le temps dont il disposait, mais parce que s'il les avait lues, il ne les aurait pas citées à l'appui des arguments qu'il avançait, à mon avis.

Je voudrais soulever essentiellement cinq points relativement aux arguments qu'il a avancés. Tout d'abord, il y a la question du rappel au Règlement. Je voudrais souligner la règle générale selon laquelle un rappel au Règlement dans cette enceinte doit être fait le plus tôt possible. À l'appui, je me reporte au commentaire 321 de la sixième édition de Beauchesne qui se lit comme suit:

321. Toute question d'ordre portant sur la procédure doit être soulevée promptement et avant qu'elle ait atteint un point ou l'objection serait déplacée.

Je tiens à préciser, monsieur le Président, qu'en l'occurrence, le message du Sénat rejetant ce projet de loi et proposant des amendements a été renvoyé à la Chambre.

Le 12 mars, le gouvernement a proposé une motion dans laquelle il rejetait quelques-uns des amendements et en acceptait d'autres et il précisait, en outre, pour la gouverne de tous, les principes qui sous-tendaient ce projet de loi, selon lui. J'y reviendrai tout à l'heure.

La Chambre a débattu cette motion pendant deux jours. Le gouvernement a appliqué la clôture le 13 mars et la motion a alors été adoptée et le message, renvoyé au Sénat.

Si les amendements proposés par le Sénat étaient irrecevables à ce moment-là, je prétends qu'il incombait au leader du gouvernement à la Chambre d'intervenir et de s'opposer à ces amendements.

Étant un humble de nature, j'hésite fort à citer mes propres paroles. Cependant, le 13 mars, lorsque j'ai participé au débat, c'est exactement ce que j'ai déclaré. Je sais que Votre Honneur a déjà lu mon intervention, mais je